

2F PERFORMANCE
SARL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro 952 065 134,
dont le siège social est situé : 1 rue de la Coudre, Puy Lonchard 86170 CISSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2025

L'an 2025,
le 07 février,
à 14 heures,

A l'adresse suivante : 1 rue de la Coudre, Puy Lonchard 86 170 CISSE

Les associés de la société 2L PERFORMANCE, SARL au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation des Co-gérantes.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présentes :

- Madame Laetitia FOËX, propriétaire de 510 parts sociales
- La société 2L Performance, représentée par Madame Ludivine MANDIN, propriétaire de 490 parts sociales

seules associées et représentant ainsi la totalité des 1000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Laetitia FOËX.

Madame Ludivine MANDIN est désignée secrétaire de séance.

Le bureau ainsi désigné met à la disposition des associées :

- le rapport des Co-gérantes sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associées de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérantes de leur rapport.

Puis, la Présidente de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société de :

1 rue de la Coudre, Puy Lonchard 86 170 CISSE (86)

à

1 Bis rue Victor Hugo 86 170 NEUVILLE DE POITOU

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au 1 BIS RUE VICTOR HUGO 86170 NEUVILLE DE POITOU. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Laetitia FOËX, Présidente de séance et gérante
de la SARL 2F PERFORMANCE

